



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 62 du 01 septembre 2020

- Special -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

n° 62 du 01 septembre 2020

- Special -

DIRMnamo

Arrêté 23/2020/DIRM-NAMO/RUO du 31 août 2020 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur.

Arrêté DIRM NAMO 24/2020 du 31 août 2020 portant subdélégation administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire.

DIRECCTE

Arrêté 2020/DIRECCTE/SG/UD 49/51 du 25 août 2020 portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire

Arrêté 2020/DIRECCTE/SG/UD 53/52 du 25 août 2020 portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire

Arrêté 2020/DIRECCTE/SG/UD 72/53 du 25 août 2020 portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire

Arrêté 2020/DIRECCTE/SG/UD 85/54 du 25 août 2020 portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire

DREAL

Arrêté DREAL SDR 20-03 du 26 août 2020 donnant subdélégation de signature au sein de la DREAL

Direction Interrégionale de la Mer

Nord Atlantique-Manche Ouest

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Nantes, le **31 AOUT 2020**

ARRÊTÉ n° 24/2020
portant subdélégation de signature administrative pour les attributions
relevant du préfet de la région Pays de la Loire

Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le code des transports ;
- VU le code des ports maritimes ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée, relative aux marchés publics ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié, créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État, notamment ses articles 8 et 9 ;
- VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire ;

- VU l'arrêté ministériel du 7 novembre 2016 nommant M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à compter du 31 décembre 2016 ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2020/SGAR/DIRM NAMO/524 du 26 août 2020 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTE

Article 1er :

Subdélégation de signature administrative est donnée à l'administrateur général de 2ème classe des affaires maritimes Yann BECOUARN, à l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Bruno ROUMEGOU, à l'ingénieur en chef des travaux publics de l'État Eric VASSOR et à l'attaché principal d'administration de l'État Séverine BIENASSIS, à l'effet de signer au nom du préfet de la région Pays de Loire :

1) les décisions, les actes administratifs, les conventions et les correspondances relevant des attributions de leur service, en application du décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer, à l'exception des actes suivants :

- les conventions conclues avec le conseil régional des Pays de la Loire ou ses établissements publics conformément à l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- les actes relatifs au contentieux administratif.

2) tous documents administratifs et décisions portant sur l'organisation interne des services.

Article 2 :

Subdélégation de signature administrative est donnée à l'administrateur général de 2ème classe des affaires maritimes Yann BECOUARN, à l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Bruno ROUMEGOU, à l'ingénieur en chef des travaux publics de l'État Eric VASSOR et à l'attaché principal d'administration de l'État Séverine BIENASSIS, à l'effet de signer les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Yann BECOUARN, Bruno ROUMEGOU, Eric VASSOR et de madame Séverine BIENASSIS, la subdélégation de signature administrative prévue aux articles 1er et 2 du présent arrêté est donnée, dans les limites de leurs attributions et compétences, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, dont les noms suivent :

- M. Nicolas AUGER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Marie BEAUSSAN, attaché d'administration de l'Etat ;
- M. François BOUDET, attaché principal d'administration de l'Etat ;

- M. Jean-Yves CARLIER, administrateur principal des affaires maritimes ;
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, administrateur principal des affaires maritimes ;
- Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- Mme Anne CORNEE, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes ;
- M. Yann FLEURY, attaché d'administration de l'Etat ;
- M. Frédéric GARNAUD, administrateur principal des affaires maritimes ;
- Mme Estelle GODART, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Tanguy HENRY, personnel non titulaire de la sécurité maritime ;
- Mme Hélène LEGRAND, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Sébastien LE VEY, administrateur principal des affaires maritimes ;
- M. Laurent MENGUY, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Lise MOYON, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Nicolas RENAUD, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- Mme Anne RICHARD, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Frédéric SAUNIER, médecin chef interrégional ;
- Mme Myriam SIBILLOTTE, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes ;
- M. Yves TERTRIN, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Yves VINCENT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Concernant les autorisations de pêche traitées dans le Système d'information et de suivi des autorisations administratives de pêche (SISAAP), la subdélégation de signature prévue aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté est également donnée, dans les limites de leurs attributions et compétences, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, dont les noms suivent :

- M. Olivier RENOUARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure ;
- Mme Mathilde GESBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Sylvie TROPRES, syndic principal des gens de mer de 1ère classe ;
- M. Frédéric TOUCHARD, adjoint administratif principal de 2ème classe.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, bénéficiaires de la présente subdélégation.

Article 5 :

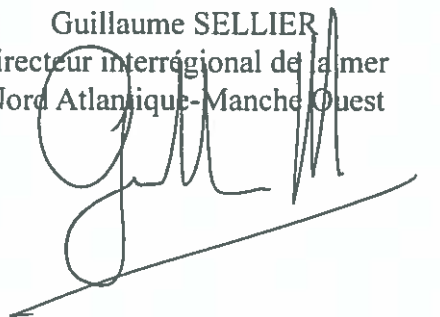
Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n°11/2020 du 12 mai 2020 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire.

Article 6 :

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et les agents bénéficiaires de la subdélégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 31 AOUT 2020

Guillaume SELLIER
Directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guillaume Sellier', written over a horizontal line.

Ampliation :

- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle des politiques publiques)
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Corsen, Etel) ; centres de sécurité des navires (Saint-Malo, Brest, Concarneau, Lorient, Saint-Nazaire) ; lycées professionnels maritimes (Paimpol, Saint-Malo, Le Guilvinec, Etel, Nantes) ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification)
- Direction régionale des finances publiques Pays de la Loire
- Directions départementales des territoires et de la mer-délégations à la mer et au littoral (Ille-et-Vilaine ; Côtes d'Armor ; Finistère ; Morbihan ; Loire-Atlantique ; Vendée)
- Centre national de surveillance des pêches
- Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin
- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, plateforme régionale administration, mutualisations et finances, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire

ARRÊTÉ n° 23/2020/DIRM-NAMO/RUO

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu l'arrêté du 7 novembre 2016 portant nomination du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest M. Guillaume SELLIER ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2020/SGAR/DIRM NAMO/524 du 26 août 2020 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

Vu l'arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, pour le BOP 723 ;

Vu l'arrêté de la préfète de la région Bretagne n° 2018/DIRM/RUO du 19 novembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, responsable d'unité opérationnelle (RUO) ;

Vu l'arrêté de la préfète de la région Bretagne n° 2018/SGAR/DIRM du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, service prescripteur pour le BOP 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État hors titre 2 ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest.

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics)

1.1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELLIER, la délégation qui lui est conférée aux articles 5 (BOP 113 – 205 - 217) et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2020/SGAR/DIRM NAMO/524 du 26 août 2020 sera exercée par :

- M. Yann BECOUARN, administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Éric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État 1^{er} groupe, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale.

1.2 :

Reste sous la compétence exclusive du DIRM :

- tous les marchés relevant du BOP 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » ;
- les baux et concessions de logement.

Article 2 : BOP 113 «paysages, eau et biodiversité»

2.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

- M. Yann BECOUARN, administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Éric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État 1^{er} groupe, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué ;
- Mme Estelle GODART cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral ;
- Mme Hélène LEGRAND, ajointe à la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral ;

Article 3 : BOP 217 «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables» titre 2 & 3

3.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

- M. Yann BECOUARN, administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Éric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État 1^{er} groupe, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration, secrétaire générale.

3.2 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Mme Lise MOYON – attachée principale d'administration- Secrétaire générale adjointe – Nantes

3.3 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux - Nantes

M. Thierry NOEL - Responsable des ressources humaines - Nantes
Mme Marie BENEL - Responsable formation et action sociale – Nantes

3.4 : pour les montants jusqu'à 800 € HT

M. Michel LE RU - Président du CLAS – Brest (Titre 3)
Mme Murielle ROUSSEAU - Gestionnaire ressources humaines - Nantes
Mme Sophie LEROY-NEIRINCK Gestionnaire ressources humaines - Nantes

3.2: Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire)

- M. Yann BECOUARN, administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes, directeur adjoint ;
- M. Éric VASSOR, ingénieur en chef des travaux publics de l'État 1^{er} groupe, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur adjoint délégué ;
- Mme Séverine BIENASSIS, attachée principale d'administration, secrétaire générale.

3.2.1 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

Mme Lise MOYON – attachée principale d'administration - Secrétaire générale adjointe - Nantes

3.2.2 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux - Nantes
M. Thierry NOEL - Responsable des ressources humaines - Nantes
Mme Marie BENEL - Responsable formation et action sociale - Nantes

Article 4 – BOP 723 «opérations immobilières et entretien de bâtiments de l'État» Bretagne et Pays de la Loire

En application de l'arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire du 24 août 2020 et de l'arrêté de la préfète de la région Bretagne n°2018/SGAR/DIRM 19 novembre 2018, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, interims qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

4.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur - signature des pièces de marchés publics

Reste sous la compétence exclusive du DIRM

4.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

4.2.1 : pour les montants jusqu'à 20 000€ HT

- Mme Séverine BIENASSIS - Secrétaire générale - Nantes

- M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME - Cheffe du bureau des moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime - Brest
- M. Nicolas RENAUD - Directeur du CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE - Directrice du CROSS CORSEN
- Mme Aliette LE DORZE - Secrétaire gestionnaire - CROSS ETEL
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE - Secrétaire gestionnaire - CROSS CORSEN

4.2.2 : pour les montants jusqu'à 10 000€ HT

- M. Frédéric GARNAUD - Directeur-adjoint du CROSS ETEL
- M. Edern LE DORTZ - Chef du service technique du CROSS ETEL
- M. Yves VINCENT - Chef de la division sécurité des navires-qualité
- M. Sylvain CHUNIAUD - Chef du CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo
- M. René KEREBEL - Chef du CSN du Finistère Nord - Brest
- M. Serge NEDELEC - Adjoint au chef du CSN du Finistère Nord - Brest
- M. Arnaud CONAN - Chef du CSN du Finistère Sud - Concarneau
- M. Walter PAULMIER - Inspecteur de la sécurité des navires du CSN du Finistère sud - Concarneau
- M. Franck LE MERCIER - Chef du CSN du Morbihan - Lorient
- Mme ZAMMIT Maryline - Inspectrice de la sécurité des navires du CSN de Concarneau - Antenne du Guilvinec
- Mme Caroline NEUMAN - Cheffe du CSN - Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX - Adjoint à la cheffe du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Anne FLOCH - Secrétaire - CSN du Finistère Nord - Brest
- Mme Isabelle GENDROT - Secrétaire - CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint Malo
- Mme Renée HERNANDEZ - Secrétaire (vacataire) - CSN du Finistère Sud - Concarneau

4.2.3 : pour les montants jusqu'à 800 € HT

- M. Eric BIHAVAN - Adjoint au chef de la division sécurité des navires-qualité

4.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire - CHORUS)

- M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME - Cheffe du bureau des moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM - Brest

Article 5 - BOP 205 «affaires maritimes»

5.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur

-Pour les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP):

- M. Yann BECOUARN, directeur adjoint;
- M. Bruno ROUMEGOU, directeur adjoint délégué;
- Mme Anne CORNEE, cheffe de division pêche et aquaculture;
- M. Jean-Yves CARLIER, adjoint à la cheffe de division pêche et aquaculture, chef de l'unité des affaires économiques;
- Mme Marie BEAUSSAN, adjointe à la cheffe de division pêche et aquaculture, cheffe de l'unité réglementation et droits à produire ;

Pour les actes et pièces relatifs aux opérations de recette et de dépense sur le BOP 205 «affaires maritimes» au titre de l'action 02 «aides aux élèves de l'enseignement maritime secondaire et supérieur» et au titre de l'action 02 «subvention aux écoles privées agréées» :

- M. Yann BECOUARN, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, directeur adjoint délégué ;
- M. Yves TERTRIN, chef de la division gens de mer et enseignement maritime ;
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, adjointe de la division gens de mer et enseignement maritime.

5.2 - Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics)

5.2.1 : Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD - Directeur du CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE - Directrice du CROSS CORSEN
- Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR - Cheffe de la division contrôle des activités maritimes - Nantes

5.2.2 Pour les montants jusqu'à 25 000 € H.T

M. Damien LAVIGNE - Ingénieur d'armement, unité armement naval – Lorient
M.Charles MASSA – Directeur PNE Polmar-Terre - Brest

5.3 - Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

5.3.1 Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD - Directeur du CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE - Directrice du CROSS CORSEN
- Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR - Cheffe de la division contrôle des activités maritimes - Nantes
- Mme Anne CORNEE - Cheffe de la division pêche et aquaculture - Rennes

3.2 Pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

- M. Damien LAVIGNE - Ingénieur d'armement, unité armement naval - Lorient
- M. Patrick DESSON - Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS - Lorient
- M. Ronan LE GUILLOU - Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS – Lorient
- M.Charles MASSA – Directeur PNE Polmar-Terre - Brest

5.3.3 Pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- M. Patrick LOSSEC - Chef de la subdivision phares et balises – Brest
- M. Patrick COADALAN - Chef de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
- M. Mathias LEFRANC - Chef de la subdivision phares et balises par intérim – Lorient
- M. David Lesénéchal - Chef de la subdivision phares et balises – Lorient
- M. Laurent HERMIER - Chef de la subdivision des Phares et Balises- Saint-Nazaire
- M. Sébastien LEVEY - Directeur adjoint du CROSS CORSEN
- M. Aurore JUNCA-LAPLACE - Cheffe du service vie courante – Cross CORSEN
- M. Frédéric GARNAUD - Directeur adjoint du CROSS ETEL
- M. Edern LE DORTZ - Responsable financier CROSS Etel
- M. Jean-Yves CARLIER - Chef de l'unité des affaires économiques - Rennes
- Mme Marie BEAUSSAN - Cheffe de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- M. Yann FLEURY - Chef de l'unité des systèmes d'information -Nantes

5.3.4 Pour les montants jusqu'à 4 000 € HT

- M. Sylvain CHUNIAUD - Chef du CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint-Malo
- M. René KEREDEL - Chef du CSN du Finistère Nord - Brest
- M. Serge NEDELEC - Adjoint au chef du CSN du Finistère Nord - Brest
- M. Arnaud CONAN - Chef du CSN du Finistère Sud - Concarneau
- M. Walter PAULMIER - Inspecteur de la sécurité des navires du CSN du Finistère sud - Concarneau
- M. Franck LE MERCIER - Chef du CSN du Morbihan - Lorient
- Mme Maryline ZAMMIT – Inspectrice de la sécurité des navires du CSN de Concarneau – Antenne du Guilvinec
- Mme Caroline NEUMAN - Cheffe du CSN - Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX - Adjoint à la cheffe du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Estelle GODART - Responsable de la MCPML - Nantes
- Mme Hélène LEGRAND - Adjointe au responsable de la MCPML - Nantes
- M. Frédéric SAUNIER - Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer – Nantes
- Mme Jennifer ALMAS - Infirmière régionale – Nantes
- M. Loïc DHAENE - Adjoint de la subdivision phares et balises – Brest

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :

- M. Franck GRALL - Chef d'atelier - Brest
- Mme Gwénaëlle FLOCH - Cheffe d'atelier POLMAR - Brest
- M. Gilles MOAL - Chef d'atelier adjoint - Brest
- M. Gilles YVEN - Chef du centre d'exploitation et d'intervention - Brest
- M. Philippe THIBAUT - Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo)
- Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine

- M. Gwenaél RAUX - Adjoint de la subdivision phares et balises – Lézardrieux

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :

- M. Ludovic NAGARD - Chef d'atelier - Lézardrieux

- M. Jean-François COEURU - Chef d'atelier – Saint-Malo
- M. Yannick CUVILLIER - Chef du CEI – Lézardrieux
- M. David KERRELLO - Chef du CEI – Lézardrieux

- M. Pierre CHELET - Adjoint au Chef de la subdivision phares et balises – Saint-Nazaire - Phares et balises de Loire-Atlantique et Vendée
- M. Yann SANQUER - Adjoint de la subdivision des phares et balises de Saint-Nazaire. Chef d'antenne des Sables d'Olonne

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :

- M. Laurent MELET - Chef d'atelier – Saint-Nazaire
- M. David DELATTRE - Responsable du CEI – les Sables d'Olonne

- M. Robert SCHNEIDER - Adjoint de la subdivision phares et balises – Lorient - Phares et balises du Morbihan
- Mme Hoëla SABOUREAU - Adjointe de la subdivision phares et balises de Lorient - antenne de Concarneau

En cas d'absence ou d'empêchement sa délégation est exercée par :

- M. Christophe LE MOUEL - Chef d'atelier - Lorient
- M. Régis TUSSIOT - Chef d'exploitation – Concarneau

- Mme Marie BENEL - Responsable formation et action sociale - Nantes
- Mme Rose Marie PRUD'HOMME - Cheffe du bureau moyens généraux – Nantes

5.3.5 pour les montants jusqu'à 800 € HT

- M. Patrice GUIHOT - Magasinier - Brest
- Mme Skerijenn LE BERRE - PNE POLMAR-Terre
- Mme Gwenaëlle FLOCH – PNE POLMAR - Terre
- M. Mathias LEFRANC - Adjoint au chef du CEI – Brest
- Mme Gaétane CADORET - Adjoint au chef du CEI – Brest
- Mme Gisèle LAZENNEC - Secrétaire gestionnaire – Brest
- M. Yves GUEHO - Chef du CEI de Belle-Île - Goulphar
- M. Dominique BOCLE - Magasinier - Lézardrieux
- M. Ludovic NAGARD - Chef d'atelier - Lézardrieux
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- M. Pascal CONAN - Phare et balises de Lorient – Antenne de Concarneau
- M. Christophe LE MOUEL - Chef d'atelier - Lorient
- Mme Brigitte LEBIHAN - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Mireille Guibert - Secrétaire gestionnaire – Lorient
- M. Eric ASPERTI - Atelier - Lorient
- M. Pierre-Emmanuel CABON - Chef d'équipe Génie civil - Concarneau
- M. Jean-François COEURU - Adjoint au chef d'antenne – Saint-Malo
- M. Erwan PERON - Atelier – Saint-Malo
- M. Laurent GUILBAUD - Responsable génie civil et bâtiment - Les Sables d'Olonne
- Mme Claudette JUBAU - Secrétaire gestionnaire – les Sables d'Olonne
- M. David DELATTRE - Responsable du CEI - Les Sables d'Olonne
- M. Yannick BOUCARD - Parc de balisage - Noirmoutier

- M. Loïc MAHE - Magasinier - Saint-Nazaire
- M. Jean-Jacques HARDY - Atelier - Saint-Nazaire
- M. Claude HOUIS - Pôle POLMAR- Saint-Nazaire
- M. Xavier Parinaud - Chef du CEI – Saint-Nazaire
- Mme Marie-Christine GIRARD - Secrétaire – Saint-Nazaire
- M. Anthony LAINE - Magasinier – Saint-Nazaire
- M. Nicolas LE GOLVAN - Service technique - CROSS ETEL
- M. Thierry LE PODER - Service technique – CROSS ETEL
- Mme Aliette LE DORZE - Secrétaire - CROSS ETEL
- M. Pierre LANDOIS - Service technique - CROSS CORSEN
- M. Eric TALARMIN - Service technique - CROSS CORSEN
- M. Francis BLANCEY - Capitaine d'arme – CROSS CORSEN
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE - Secrétaire - CROSS CORSEN
- Mme Sandrine GUILLEM - Commis - CROSS CORSEN
- M. Philippe GAHINET - Second capitaine - PAM IRIS / Bordée A
- M. Pierrick BASQUIN - Second capitaine - PAM IRIS / Bordée B
- M. Marc OTTINI - Chef mécanicien - PAM IRIS / Bordée A
- M. Thierry TAVERNIER - Chef mécanicien - PAM IRIS/Bordée B
- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- M. Franck GRIMBERGER - Agent de service - DIRM siège - Nantes
- Mme Anne FLOCH - Secrétaire - CSN du Finistère Nord - Brest
- Mme Isabelle GENDROT - Secrétaire – CSN d'Ille-et-Vilaine – Saint Malo
- Mme Renée HERNANDEZ - Secrétaire (vacataire) - CSN du Finistère Sud - Concarneau
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN - Saint-Nazaire
- M. Philippe MOUDENNER - Inspecteur de la sécurité des navires, CSN du Finistère Nord - Brest
- M. Gilbert LE BRIAND - Inspecteur de la sécurité des navires, CSN d'Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor – Antenne de Paimpol
- Mme Laurence CURRIT - Secrétaire à la MCPML – Nantes
- Mme Christine DREAN - Secrétaire unité armement naval - Lorient
- Mme Maryse FOUGERIT - Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
- Mme Valérie DREAN – Secrétaire (vacataire) Lorient DIESM

5.4.5 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaires – CHORUS)

5.4.1 : pour les montants sans limitation de seuils

- M. Gabriel TOLLAFIELD - Chef de l'unité finances, immobilier et moyens généraux- Nantes

5.4.2 : pour les montants jusqu'à 15 000 € HT

- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM – Brest

5.4.3 : CHORUS Formulaires (fiche communication : Ordre à payer sans limitation de seuils)

- Mme Anne FLOCH - Secrétaire - CSN du Finistère Nord - Brest
- Mme Isabelle GENDROT - Secrétaire - CSN d'Ille-et-Vilaine - Saint Malo
- Mme Renée HERNANDEZ - Secrétaire (vacataire) - CSN du Finistère Sud - Concarneau
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN - Saint-Nazaire
- Mme Marie-Christine GIRARD - Secrétaire - Saint-Nazaire
- Mme Claudette JUBAU - Secrétaire gestionnaire - Sable d'Olonne
- Mme Gisèle LAZENNEC - Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Brigitte LE BIHAN - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- Mme Marie-Christine GIRARD - Secrétaire - Saint-Nazaire
- Mme Mireille Guibert - Secrétaire gestionnaire - Lorient (à partir du 01/09/20)
- Mme Valérie DREAN - Secrétaire vacataire - Lorient
- Mme Christine DREAN - Secrétaire unité armement naval - Lorient
- Mme Aliette LE DORZE - Secrétaire gestionnaire - CROSS ETEL
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE - Secrétaire gestionnaire - CROSS CORSEN
- Mme Jennifer ALMAS - Infirmière régionale - Nantes
- Mme Maryse FOUGERIT - Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
- Mme Laurence CURRIT - Secrétaire à la MCPML - Nantes
- Mme Marie BENEL - Responsable formation et action sociale - Nantes
- M. Thierry NOEL - Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME - Cheffe du bureau des moyens généraux - Nantes

Article 6 :

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Pays de la Loire, quel qu'en soit le montant :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

Article 7 :

Pour l'instruction des dossiers d'arrêts temporaires de la mesure n° 33 liés à la pandémie de Covid-19, il est également donné subdélégation de signature, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les crédits du BOP et du programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest dont les noms suivent :

7.1 : pour les montants sans limitation de seuils

- M. Yann BECOUARN, directeur adjoint ;
- M. Bruno ROUMEGOU, directeur adjoint délégué ;
- Mme Anne CORNEE, cheffe de division pêche et aquaculture ;
- M. Jean-Yves CARLIER, adjoint à la cheffe de division pêche et aquaculture, chef de l'unité des affaires économiques ;
- Mme Marie BEAUSSAN, adjointe à la cheffe de division pêche et aquaculture, cheffe de l'unité réglementation et droits à produire

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et

de dépenses imputés sur le BOP et le programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

7.2 : pour les montants jusqu'à 75 000 € HT

- Mme Sandrine MENGUY, secrétaire d'administration et du contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- Mme Dominique DROUET, secrétaire d'administration et du contrôle du développement durable de classe normale.

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputés sur le BOP et le programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), à l'exception de la signature des conventions relatives à l'attribution d'une aide financière du FEAMP.

Article 8 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n°15/2020/DIRM-NAMO/RUO du 24 juin 2020, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Article 9 :

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique - Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 31/08/2020

Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Guillaume SELLIER,

Ampliations :

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle politiques publiques) ;

Préfecture de la région Bretagne (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens) ;

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification ; original: chrono/SEC-DIRM NAMO).

Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général, centre de prestations comptables mutualisées.

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, (pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et l'Emploi



ARRETE N° 2020/DIRECCTE/SG/UD49/51

**portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi des Pays de la Loire**

VU le code du travail ;

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R 338-1 et R 338-8 ;

VU la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret n°2016-247 du 03 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;

VU le décret du le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2017 confiant à M. Jean-François DUTERTRE, le poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R 338-8 du code de l'éducation ;

VU l'arrêté n° 2020/SGAR/519 du 26 août 2020 portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire,

VU l'article 14 de l'arrêté susvisé autorisant M. Jean-François DUTERTRE à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement ;

VU l'arrêté du 20 mars 2017 nommant Mme Marie-Pierre DURAND directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire, et chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire à compter du 1^{er} mai 2017

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre DURAND, directrice du travail, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire , à l'effet de signer les actes et pièces relatifs aux opérations de dépenses (engagement, liquidation, mandatement) et aux opérations de recettes selon les modalités définies dans l'arrêté susvisé portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, en sa qualité de responsable d'unités opérationnelles (RUO).

sur les BOP régionaux suivants :

BOP 102 Accès et retour à l'emploi

BOP 103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

sur le BOP central suivant :

BOP 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre DURAND, directrice du travail, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire, à l'effet de signer les lettres d'observation aux centres agréés, dans le cadre des contrôles de conformité des agréments titres professionnels, en application du code de l'éducation notamment les articles R 338-1 à R 338-8 et de l'arrêté du 21 juillet 2016 susvisés.

La responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents de contrôle habilités par l'unité régionale pour effectuer les contrôles de conformité. Une copie de cette décision sera adressée au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre DURAND, directrice du travail, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire, à l'effet de signer les actes relatifs aux zones touristiques, en application des articles L 3132-25, L 3132-25-1 et L 3132-25-2 du code du travail.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre DURAND, la délégation visée à l'article 1 et 3 sera exercée par :

- Mme Agnès JOURDAN, directrice adjointe du travail ;
- M. Fabrice PREDOUR, directeur adjoint du travail ;
- M. Philippe RAFFLEGEAU, directeur adjoint du travail ;
- Mme Béatrice DEBORDE, directrice adjointe du travail ;
- Mme Sylvie MORICHON, attachée d'administration principale ;
- M. Patrick SEIGNARD, directeur adjoint du travail

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté de subdélégation de signature abroge l'arrêté de subdélégation n° 2020/DIRECCTE/SG/UD49/06 du 15 janvier 2020

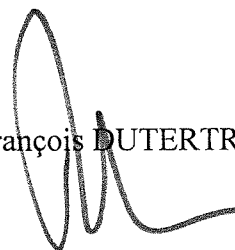
ARTICLE 6 :

La responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et de la préfecture de Maine et Loire.

Fait à Nantes, le 25 août 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional,

Jean-François DUTERTRE





ARRETE N° 2020/DIRECCTE/SG/UD53/52

**portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi des Pays de la Loire**

VU le code du travail ;

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R 338-1 et R 338-8 ;

VU la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret n°2016-247 du 03 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2017 confiant à M. Jean-François DUTERTRE le poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire à compter du 1^{er} septembre 2017;

VU l'arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R

338-8 du code de l'éducation ;

VU l'arrêté n° 2020/SGAR/519 du 26 Août 2020 portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;

VU l'article 14 de l'arrêté susvisé autorisant M. Jean-François DUTERTRE à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à M. Bruno JOURDAN, responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de la Mayenne, à l'effet de signer les actes et pièces relatifs aux opérations de dépenses (engagement, liquidation, mandatement) et aux opérations de recettes selon les modalités définies dans l'arrêté susvisé portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE en sa qualité de responsable d'unités opérationnelles (RUO).

sur les BOP régionaux suivants :

BOP 102	Accès et retour à l'emploi
BOP 103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

sur le BOP central suivant :

BOP 111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
---------	--

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée à M. Bruno JOURDAN, responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de la Mayenne, à l'effet de signer les lettres d'observation aux centres agréés, dans le cadre des contrôles de conformité des agréments titres professionnels, en application du code de l'éducation notamment les articles R 338-1 à R 338-8 et de l'arrêté du 21 juillet 2016 susvisés.

Le responsable de l'unité départementale de la Mayenne peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents de contrôle habilités par l'unité régionale pour effectuer les contrôles de conformité. Une copie de cette décision sera adressée au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est donnée à M. Bruno JOURDAN, responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de la Mayenne, à l'effet de signer les actes relatifs aux zones touristiques, en application des articles L 3132-25, L 3132-25-1 et L 3132-25-2 du code du travail.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno JOURDAN, la délégation visée à l'article 1 et 3 sera exercée par :

- Mme Christelle MANCEAU, directrice adjointe du travail ;

- Mme Martine BUFFET, directrice adjointe du travail.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté de subdélégation de signature abroge l'arrêté de subdélégation n° 2020/DIRECCTE/SG/UD53/07 du 15 janvier 2020.

ARTICLE 6 :

Le responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et de la préfecture de la Mayenne.

Fait à Nantes, le 25 août 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional,

Jean-François DUTERTRE





ARRETE N° 2020/DIRECCTE/SG/UD72/53

**portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi des Pays de la Loire**

- VU** le code du travail ;
- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles R 338-1 et R338-8 ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
- VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- VU** le décret n°2016-247 du 03 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté du 17 juillet 2017 confiant à M. Jean-François DUTERTRE, le poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R 338-8 du code de l'éducation ;

VU l'arrêté n° 2020/SGAR/519 du 26 Août 2020 portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;

VU l'article 14 de l'arrêté susvisé autorisant M. Jean-François DUTERTRE à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Michel BOUKOBZA, directeur régional adjoint, responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de la Sarthe, à l'effet de signer les actes et pièces relatifs aux opérations de dépenses (engagement, liquidation, mandatement) et aux opérations de recettes selon les modalités définies dans l'arrêté susvisé portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE en sa qualité de responsable d'unités opérationnelles (RUO).

sur les BOP régionaux suivants :

BOP 102 Accès et retour à l'emploi

BOP 103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

sur le BOP central suivant :

BOP 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Michel BOUKOBZA, directeur régional adjoint, responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de la Sarthe, à l'effet de signer les lettres d'observation aux centres agréés, dans le cadre des contrôles de conformité des agréments titres professionnels, en application du code de l'éducation notamment les articles R 338-1 à R 338-8 et de l'arrêté du 21 juillet 2016 susvisés.

Le responsable de l'unité départementale de la Sarthe peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents de contrôle habilités par l'unité régionale pour effectuer les contrôles de conformité. Une copie de cette décision sera adressée au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Michel BOUKOBZA directeur régional adjoint, responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de la Sarthe, à l'effet de signer les actes relatifs aux zones touristiques, en application des articles L 3132-25, L 3132-25-1 et L 3132-25-2 du code du travail.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel BOUKOBZA, la délégation visée à l'article 1 et 3 sera exercée par

- M. Thierry LANDAIS, directeur adjoint en charge du pôle accompagnement des mutations économiques ;
- M. Anthony LONGUET, directeur adjoint ;
- Mme Dominique PAVION, Directrice adjointe du travail
- Mme Isabelle QUEGUINER, RUC 2

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté de subdélégation de signature abroge l'arrêté de subdélégation n° 2020/DIRECCTE/SG/UD72/19 du 20 mai 2020.

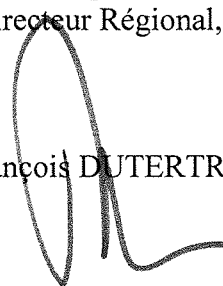
ARTICLE 6 :

Le responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et de la préfecture de la Sarthe.

Fait à Nantes, le 25 août 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional,

Jean-François DUTERTRE





ARRETE N° 2020/DIRECCTE/SG/UD85/54

**portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi des Pays de la Loire**

VU le code du travail ;

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R 338-1 et R 338-8 ;

VU la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret n°2016-247 du 03 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;

VU le décret du le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2017 confiant à M. Jean-François DUTERTRE, le poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R 338-8 du code de l'éducation ;

VU l'arrêté n° 2020/SGAR/519 du 26 août 2020 portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire,

VU l'article 14 de l'arrêté susvisé autorisant M. Jean-François DUTERTRE à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement ;

VU l'arrêté du 20 mars 2017 nommant Mme Marie-Pierre DURAND directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire, et chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire à compter du 1^{er} mai 2017

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CAILLON, directeur du travail, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Vendée, à l'effet de signer les actes et pièces relatifs aux opérations de dépenses (engagement, liquidation, mandatement) et aux opérations de recettes selon les modalités définies dans l'arrêté susvisé portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, en sa qualité de responsable d'unités opérationnelles (RUO).

sur les BOP régionaux suivants :

BOP 102 Accès et retour à l'emploi

BOP 103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

sur le BOP central suivant :

BOP 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CAILLON, directeur du travail, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Vendée, à l'effet de signer les lettres d'observation aux centres agréés, dans le cadre des contrôles de conformité des agréments titres professionnels, en application du code de l'éducation notamment les articles R 338-1 à R 338-8 et de l'arrêté du 21 juillet 2016 susvisés.

Le responsable de l'unité départementale de Vendée peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents de contrôle habilités par l'unité régionale pour effectuer les contrôles de conformité. Une copie de cette décision sera adressée au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CAILLON, directeur du travail, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Vendée, à l'effet de signer les actes relatifs aux zones touristiques, en application des articles L 3132-25, L 3132-25-1 et L 3132-25-2 du code du travail.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe CAILLON, la délégation visée à l'article 1 et 3 sera exercée par :

- M. Sébastien LERAY, directeur adjoint du travail ;
- M. Bertrand VIGIER, directeur adjoint du travail ;
- Mme Dorothée BOUHIER, directrice adjointe du travail ;
- Mme Sarah BENEDETTO, attachée d'administration.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté de subdélégation de signature abroge l'arrêté de subdélégation n° 2020/DIRECCTE/SG/UD85/37 du 22 Juin 2020

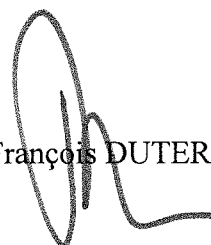
ARTICLE 6 :

Le responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et de la préfecture de Vendée.

Fait à Nantes, le 25 août 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional,

Jean-François DUTERTRE



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRETE 2020/DREAL / N° SDR-20-03

**Arrêté donnant subdélégation de signature au sein de la direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,**

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

VU les arrêtés ministériels du 11 février 2015 et du 17 janvier 2020 portant nomination de Mme Annick BONNEVILLE, ingénieure générale des mines, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté de la préfecture des Pays de la Loire n°2020/SGAR/DREAL/520 du 26 août 2020 donnant délégation de signature à Mme Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement, la délégation de signature prévue aux articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9 et 10 de l'arrêté du 26 août 2020 susvisé est donnée à MM. Julien CUSTOT et David GOUTX, directeurs adjoints et Pierre SIEFRIDT, adjoint à la directrice.

Article 2 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BONNEVILLE, de MM. Julien CUSTOT, David GOUTX et Pierre SIEFRIDT, la délégation de signature prévue par l'article 1 de l'arrêté susvisé portant sur la signature des décisions, des avis, des actes administratifs, des conventions et des correspondances, sera exercée par les chefs de services et responsables de mission suivants, dans le respect de leurs attributions et à l'exception des dossiers sensibles :

- Mme Kathy DELEPLANQUE
- Mme Koulm DUBUS
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Marc JAOUEN
- M. Hugues RAVENEL



Tél : 02.72.74.73.00
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS. 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2

- Mme Marion RICHARD
- Mme Manuelle SEIGNEUR

Article 3 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 2 du présent arrêté, la délégation de signature conférée dans ce même article sera exercée par les personnes suivantes dans le respect de leurs attributions et à l'exception des dossiers sensibles :

- Mme Emmanuelle BASTIN
- M. Eric BASTIN
- M. David COUZIN
- Mme Nathalie GUESDON
- M. Christophe HENNEBELLE
- M. Arnaud HERVE
- Mme Laure LETESSIER
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Pascal PROVOST
- M. Christian RINCE
- M. Didier VIVANT

Article 4 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de MM Pierre SIEFRIDT et Didier VIVANT, la délégation de signature prévue aux articles 2 et 3 du présent arrêté, est donnée à Mmes Patricia MOUTIER, Patricia NEBRA et M. Arnaud SCHERMAN à l'effet de signer les décisions, les actes administratifs et les correspondances relatives aux matières suivantes dans le domaine des transports routiers :

- attestation d'aptitude à l'exercice des professions de transport et autorisations s'y substituant ;
- autorisations internationales de transport ;
- autorisations qui permettent d'exercer des activités de transport ou des activités associées au transport.

Article 5 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Julien CUSTOT, David GOUTX et Pierre SIEFRIDT, la délégation, prévue à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, est donnée à Mme Kathy DELEPLANQUE.

Article 6 : Délégation responsable de budget opérationnel

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Julien CUSTOT, David GOUTX et Pierre SIEFRIDT, la délégation, prévue à l'article 3 et dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, portant sur la qualité de responsable de budget opérationnel de programme (BOP) délégué listés à l'article 5 de l'arrêté préfectoral susvisé est donnée à M. Marc JAOUEN.

Article 7 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué

La délégation, prévue à l'article 4 et 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, portant sur l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des BOP listés à l'article 6 et dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé est subdéléguée de manière permanente, dans le cadre de leurs attributions, à :

- Mme Emmanuelle BASTIN
- M. Eric BASTIN
- M. Jean-Paul BEZIE
- Mme Caroline BONDOIS
- Mme Marine COLIN
- M. David COUZIN
- Mme Lorène DELAGNEAU
- Mme Kathy DELEPLANQUE
- Mme Koulm DUBUS
- M. Victor ESTEVEZ
- Mme Nathalie GUESDON
- M. Christophe HENNEBELLE
- M. Arnaud HERVE
- M. Xavier HINDERMEYER
- Mme Emilie JAMBU
- Mme Sophie LAVIGNE
- M. Stéphane LE MOING
- Mme Laure LETESSIER
- Mme Caroline MARLETTE
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Vincent OTEKPO
- Mme Stéphanie POLIGOT-PITSCH
- M. Pascal PROVOST
- M. Hugues RAVENEL
- Mme Marion RICHARD
- M. Christian RINCE
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Yoann TERLISKA
- Mme Pauline VANNIER
- M. Didier VIVANT
- M. Christophe VIVES

à effet de signer ou de valider les actes suivants :

- propositions d'affectations des autorisations d'engagement ;
- demandes d'engagement dans CHORUS ;
- pièces de liquidation de la dépense et demandes d'acomptes ;
- actes concourant à la liquidation, et notamment la constatation de service fait ;
- bordereaux et titres de perception et de réduction.

Article 8 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué

La délégation, prévue à l'article 4 et dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé pour ce qui concerne le BOP 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », est subdéléguée de manière permanente pour les actes de

gestion de rémunération des agents concernant le périmètre régional du Pôle Support Intégré (PSI) de gestion administrative et financière des personnels à :

- Mme Marie-Christine MIGLIORINI, chef du pôle support intégré régional (PSI) ;
- Mmes Laure CHAUVIER-BERLINGUER, Sylvie SERIEYS, Muriel RUBIO, M. Virgile BOUILLON, agents chargés des fonctions de gestion administrative et paye au sein du PSI.

Article 9 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 6 et 7, dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de service et de travaux de l'Etat et les bons de commandes s'y rattachant, est donnée à :

- M. Eric BASTIN
- Mme Kathy DELEPLANQUE
- Mme Koulm DUBUS
- M. Arnaud HERVE
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Pascal PROVOST
- M. Hugues RAVENEL
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Didier VIVANT

dans le respect de leurs attributions et pour un montant maximum :

- 20 000 euros HT pour les marchés de fournitures ;
- 40 000 euros HT pour les marchés de prestations de service ;
- 60 000 euros HT pour les marchés de travaux ;
- 500 000 euros HT pour les marchés d'opérations routières.

Article 10 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 6 et 7, dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de services et de travaux de l'Etat et les bons de commande s'y rattachant, est donnée à Stéphane LE MOING dans le respect de ses attributions et pour un montant maximum de 50 000 euros HT.

Article 11 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 6 et 7, dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de services et de travaux de l'Etat et les bons de commande s'y rattachant, est donnée à :

- M. Christophe HENNEBELLE
- Mme Stéphanie POLIGOT-PITSCH

dans le respect de leurs attributions et pour un montant maximum de 4 000 euros HT.

Article 12 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué et représentant du pouvoir adjudicateur

Les délégations de signature, prévues aux articles 4 et 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer tous les actes dévolus à l'ordonnateur secondaire et au pouvoir adjudicateur concourant à la liquidation de la dépense sont attribuées à :

- M. Jean-Paul BEZIE
- Mme Lorène DELAGNEAU
- M. Victor ESTEVEZ
- M. Stéphane LE MOING
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- Mme Pauline VANNIER
- M. Christophe VIVES

Cette délégation porte aussi sur la validation des actes réalisés à partir du système d'information CHORUS.

Article 13 : Délégation de signature administrative – spécifique ANAH

Délégation de signature est donnée à Mme Manuelle SEIGNEUR et M. Arnaud HERVE pour exercer les missions relatives à la délégation régionale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en application du II de l'article R321-11 du code de la construction et de l'habitation.

Article 14 : Délégation de signature administrative – spécifique MECC

Délégation de signature est donnée à Mme Marion RICHARD pour signer les ordres de paiements relatifs à l'enveloppe spéciale transition énergétique pour la croissance verte en application de l'article 20 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 modifié par la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017.

Article 15 : Abrogation

L'arrêté 2020/DREAL/ n° SDR-20-02 du 28 juillet 2020 est abrogé.

Article 16 : Modalités exécutoires de la subdélégation

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Nantes, le 26 août 2020

La directrice régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement,



Annick BONNEVILLE

